Image not found or type unknown

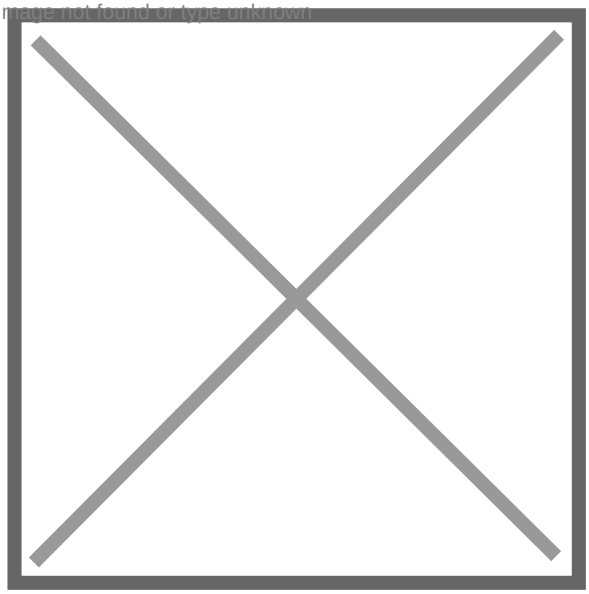

Casse d´un objet dans une brocante

Par **kori209**, le **12/07/2010** à **23:45**

Bonjour,

Samedi dernier , j etais a la brocante et dans un petit stand ou je regardais des objet disposes sur une table .
le vendeur me montrait quelque chose, puis j ai recule et heurte un vase en porcelaine qui etait par terre, le vase a bascule et le bout du vase s est casse. Le prix de vente du vase etait de 150 euros , le vendeur m a imediatement propose de lui payer 75 euros contre lequel il me donnait un parchemin et "oublier" la casse du vase . J´ai refuse et , J ai laissé mes coordonnees et nous nous sommes quittes .
J´ai appelle mon assurance qui m´a dit que j´etais responsable parce "le vase n´est pas venu a moi (comme dans un cas ou quelqu un m aurait pousse) , mais je suis alle au vase ".
Je ne suis toujours pas convaincu de ma reelle responsabilite , et je pense que le vendeur a fait preuve de negligence en laissant ce vase en porcelaine sur le sol.
J´aimerais pouvoir trouver un texte de loi pour les montrer a mon assureur et prouver que je ne suis pas fautif.

J´espere que vous allez pouvoir lire ce message et si vous pouvez m´aider, je serez tres reconaissant.

Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés